

Conseil communal de la commune déléguée de Boufféré DU MERCREDI 26 JUIN 2024

Nom et prénom	Présent	Absent représenté	A donné pouvoir à	Absent Excusé
BOIS Pierre	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Adeline LACHÉ	<input type="checkbox"/>
DUGAST Yvon	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
GRENET Cécilia	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
LACHÉ Adeline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
LICOINE Sophie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
LIMOUZIN Florent	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cécilia GRENET	<input type="checkbox"/>
MÉNARD Anne-Sophie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Assistait également à la réunion				

Madame Anne-Sophie MENARD a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil délégué précédent

à l'unanimité

Observations éventuelles

Aucune observation

EDUCATION, FAMILLES ET COHESION SOCIALE

1 – Adoption des principes d'actions communales contributives au schéma de développement de l'offre de santé 2024-2027 de l'Agglomération

Le Plan Familles et Santé adopté le 13 novembre 2023 par le Conseil d'agglomération, prévoyait dans son action 5.1 « l'élaboration d'un schéma de développement de l'offre de soins de 1^{er} et de 2nd recours ».

Suite à la mise à jour du diagnostic concernant l'offre de santé, l'identification des facteurs clés de réussite, et conformément au cadre juridique d'intervention, ce schéma de développement de l'offre de santé a été élaboré en concertation avec les professionnels de santé du territoire et les institutions référentes (ARS, CPAM, etc.).

Ce « schéma de développement de l'offre de santé 2024-2027 » comporte ainsi 10 actions, articulées en 3 axes. Il sera présenté au Conseil d'agglomération du 1^{er} juillet 2024.

1. Accompagner la structuration des équipes de soins de 1^{er} et 2nd recours :

- Action n° 1 : Consolidation et développement des projets immobiliers de 1^{er} recours
- Action n° 2 : Aide financière d'amorçage pour les équipes en démarche de création d'Equipe de Soins Primaires Coordonnées Localement Autour du Patient (ESP-CLAP) ou Maison de Santé Pluriprofessionnels (MSP)

- Action n° 3 : Contribution au développement de l'offre de soins de 2nd recours
- Action n° 4 : Contribution au développement de l'hôpital

2. Accueillir les nouveaux professionnels et soutenir leur installation :

- Action n° 5 : Aide à l'accueil d'internes et de stagiaires
- Action n° 6 : Aide à l'installation pour l'équipement et à la création d'un cabinet
- Action n° 7 : Création d'un guichet d'accueil des professionnels de santé
- Action n° 8 : Création d'une crèche employeur santé et médico-social

3. Pallier temporairement le manque d'offre :

- Action n° 9 : Création d'un centre de soins pour patients sans médecin traitant
- Action n° 10 : Information aux habitants sur les solutions palliatives

Dans le cadre de la répartition des compétences entre Terres de Montaigu et les communes, ces dernières peuvent contribuer au développement de l'offre de santé de 1^{er} recours par l'accompagnement des projets immobiliers des équipes de soins lorsque ces dernières ne sont pas en exercice coordonné ou coordonné en ESP-CLAP.

Ainsi, il sera proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver les principes des actions communales de développement de l'offre de santé contributives au « schéma de développement de l'offre de santé 2024-2027 » de l'Agglomération :

- **Action n° 1 : Consolidation et développement des projets immobiliers de 1^{er} recours**
 - Boufféré : Construction d'un second pôle santé
 - La Guyonnière : Extension du cabinet médical
 - St Georges de Montaigu : Extension du cabinet médical
 - Saint Hilaire de Loulay : Réflexion en cours avec les professionnels de santé concernant la structuration de l'offre de santé
- **Action n° 3 : Contribution au développement de l'offre de soins de 2nd recours** – Pilotage de l'aménagement urbain par la ville
- **Action n° 4 : Contribution au développement de l'hôpital** – Pilotage de l'aménagement urbain par la ville

Le conseil communal a pris note de cette information.

Observations éventuelles

Aucune observation

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Clôture projets CME 2023-2024
- Nouvelle association Pitchounes et Ratatouille
- Avancement travaux (Eglise/restaurant scolaire) / inauguration RS

Fin de la séance du conseil délégué à 20h25